



SOMMAIRE

SYMPOSIUM ARCoP: C'EST REPARTI!	1 ...
EXAMENS COMPLÉMENTAIRES	3 ...
DEMANDÉS PAR LE MÉDECIN DU TRAVAIL: À CHARGE DE QUI?	
SURVEILLANCE DU MARCHÉ:	3 ...
PLUS DE PRODUITS RETIRÉS DU MARCHÉ DANS L'UE	
APERÇU DE LÉGISLATION RÉCENTE	4 ...
FORMATIONS	4 ...
AGENDA	4 ...

Vous avez aimé et vous en redemandez... Le voici! Le Conseil d'administration de l'ARCoP a décidé à votre demande de reprogrammer son symposium de 3 jours. Ce symposium est organisé dans le cadre des journées sectorielles et de recyclage en application de l'AR du 17 mai 2007 prévoyant la formation continuée des conseillers en prévention.

Objectif

L'objectif de cette formation continuée est d'aider les conseillers en prévention:

- 1) nouvellement formés à "se mettre le pied à l'étrier"
- 2) formés à se perfectionner et/ou à se remettre à niveau
- 3) éloignés de cette fonction, à reprendre le poste après avoir exercé d'autres fonctions
- 4) à exercer sa fonction après l'absence prolongée d'un prédécesseur
- 5) à mettre en place avec sa direction un programme de prévention et de gestion des risques professionnels.

Contenu

Ce symposium se déroule en 3 jours. Le contenu de ces journées est indivisible (obligation de participer aux trois jours, qui sont indissociables). Il propose les sujets suivants:

- implémentation d'un Service Interne de Prévention (SIPP)
- démarches de prévention

- rôles et missions des acteurs internes,
- gestion des ressources extérieures,
- actions de prévention
- contexte légal
- analyse de risques.

Méthode

Ce symposium fait appel à l'expertise et aux connaissances de conseiller en prévention ou d'expert dans les sujets énoncés. Les échanges de "bonnes pratiques" sont un de ses atouts majeurs.

Organisation

Le symposium se tiendra de 8h30 à 17h00 les vendredis 22/05, 29/05 et 05/06/2015 à l'Hôtel "Les 3 Clés", Chaussée de Namur 17, 5030 Gembloux.

La participation à ces 3 journées sera de 295 € (tvac) pour les membres en règle de cotisation pour 2015 et de 395 € (tvac) pour les non-membres de l'ARCoP, ces derniers bénéficieront d'une adhésion jusqu'à la fin de 2015 avec tous les services y afférents (sauf assurances). Pour des motifs d'orga-

nisation et de suivi des formations, le nombre de participants sera de minimum 20 et maximum 35 personnes. Date limite d'inscription: lundi 18 mai 2015.

Un certificat de participation sera remis à l'issue de la troisième journée.

Les inscriptions se feront par e-mail (info@arcop.be) et le paiement vaudra inscription sous références: Symposium 2015/ nom de l'inscrit.

Je suis impatient de voir démarrer cette nouvelle activité en support de notre fonction de Conseiller en prévention, de notre perfectionnement et du renforcement de notre réseau professionnel.

A vos agendas, pour bloquer ces 3 dates et à bientôt.

Philippe Humblet,
Président de l'ARCoP

